

**VILLAGE ET HAMEAUX**

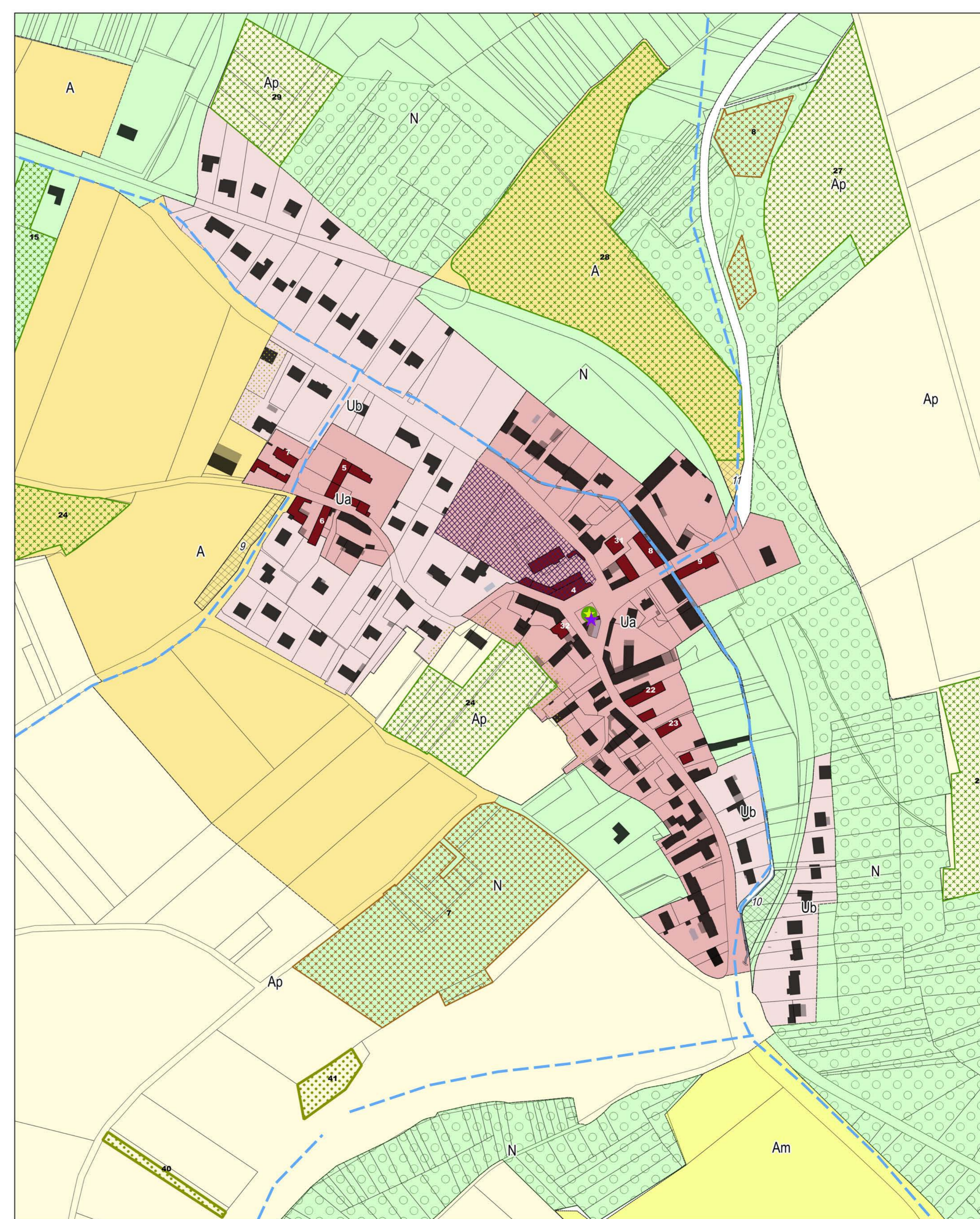
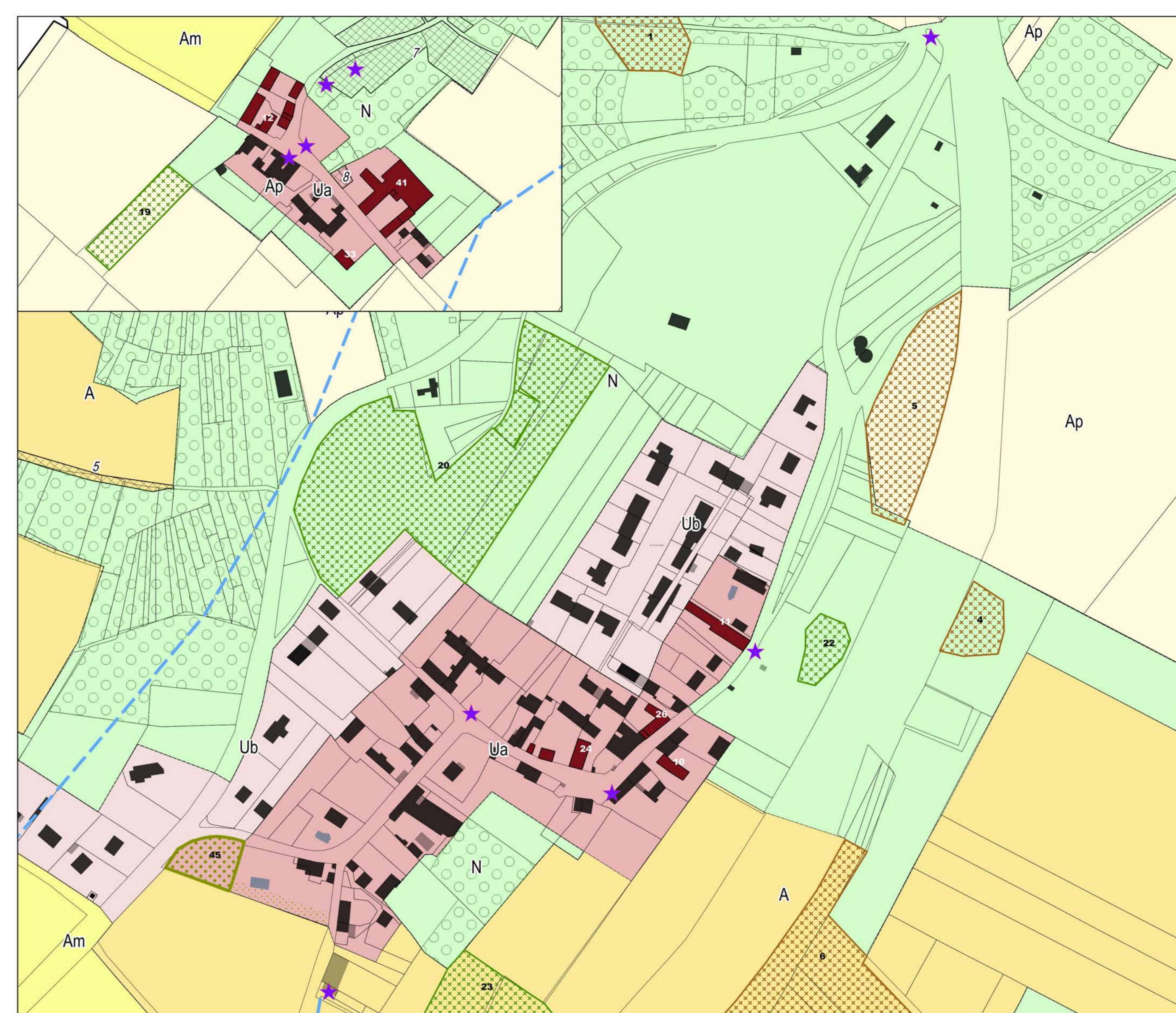
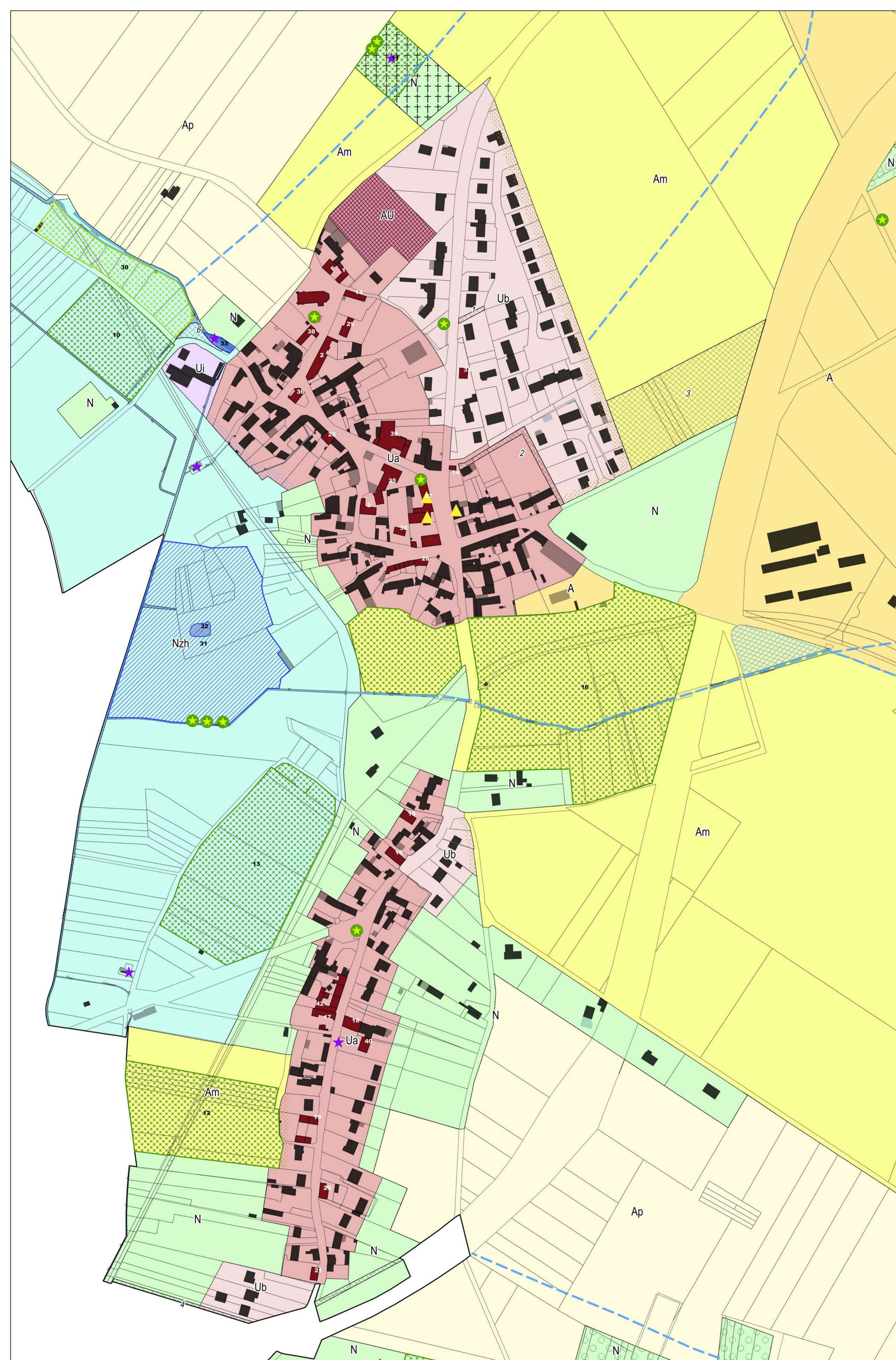
**SARL LEDEZ-LEGENDRÉ**  
23, avenue Carnot  
91 370 Verrières-le-Buisson

**ÉCHELLE : 1 / 2000**

**DOSSIER D'APPROBATION**

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 21/02/2019**

**MILÉNA GROSS PAYSAGISTE**  
10, passage de la Fonderie  
75011 Paris



**Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme**

- 1 Ferme - 8, rue de l'église
- 2 Ferme - 2, rue de l'église
- 3 Ferme - 8, rue de la Vierge
- 4 Ferme - 39, rue de la Vallée
- 5 Ferme - 18, rue du Charné
- 6 Ferme - 19, rue du Charné
- 7 Ferme - 21, rue du Charné
- 8 Ferme - 1, rue de la Goupillière
- 9 Ferme - 6, rue de la Goupillière
- 10 Ferme - 18, rue Narcisse Aussevard
- 11 Ferme - 31, rue Narcisse Aussevard
- 12 Ferme - 1, côte du Petit-Mesnil
- 13 Maison rurale - 6, rue de l'église
- 14 Maison rurale (annexe) - 2, Grand Place
- 15 Maison rurale - 18, rue des Prés
- 16 Maison rurale - 24, rue des Prés
- 17 Maison rurale - 14, rue Pierre Bonté
- 18 Maison rurale - 5, rue Pierre Bonté
- 19 Maison rurale - 24, rue Pierre Bonté
- 20 Maison rurale - 15, rue Pierre Bonté
- 21 Maison rurale - 38, rue Pierre Bonté
- 22 Maison rurale - 16, rue de la Vallée
- 23 Linéaire de maisons rurales - 10-14, rue de la Vallée
- 24 Maison rurale - 21-23, rue Narcisse Aussevard
- 25 Maison de bourg - 27, rue de la Vierge
- 26 Maison de bourg avec porte charretière - 27, rue Narcisse Aussevard
- 27 Linéaire de bâtiment agricole et de maisons de bourg - 4, 6 et 8 Grand Place
- 28 Linéaire de maisons de bourg - 1, 1 bis et 1 ter rue de la Vierge
- 29 Maison de notable - 4, rue de l'église
- 30 Villa - 4, rue de la Vierge
- 31 Villa - 26, rue de la Vallée
- 32 Villa - 3, rue du Charné
- 33 Pavillon - 8, rue Maurice Vauvillier
- 34 Pavillon - 1, rue du Vaux de l'Orme
- 35 Mairie-école - 1, rue de la Mairie
- 36 Ancienne mairie-école - 3, rue de la Mairie
- 37 Église - Place de l'église
- 38 Presbytère - 3, rue de l'église
- 39 Ancienne manufacture (immeuble de bourg) - 6, rue de la Mairie
- 40 Ancien orphelinat (maison de notable) - 7, rue Pierre Bonté
- 41 Musée de la Moisson (ferme) - 6, rue de Vaux de l'Orme
- 42 Cour commune - 10, rue Pierre Bonté
- 43 Abreuvoir - À l'angle de la rue du Moulin et de la rue de l'Abreuvoir
- 44 Lavoir - Au bout de la ruelle de la Fontaine Bénite
- 45 Lavoir - Place du Lavoir
- 46 Lavoir - Chemin de la Côte du Petit-Mesnil
- 47 Fontaine - Chemin de la Côte du Petit-Mesnil
- 48 Ancien Lavoir - Chemin des Prés
- 49 Ancien Lavoir - Rue du Cul Froid
- 50 Ancien abreuvoir - En face du 31, rue Narcisse Aussevard
- 51 Pompe - Place Fernand Leclerc
- 52 Pompe à bras - En face du 16, rue Pierre Bonté
- 53 Croix de cimetière - Dans le cimetière, chemin de la Messe
- 54 Croix Noël - Chemin de la Croix Noël
- 55 Croix Monolithe - 14, rue Narcisse Aussevard
- 56 Piéta - 2 bis, rue d'Ambrimont
- 57 Statue - 7, chemin du Vaux de l'Orme
- 58 Mur d'alignement et de Clôture - Chemin de la Messe
- 59 Mur d'alignement et de Clôture - Rue de l'Abreuvoir
- 60 Mur d'alignement et de Clôture - Rue de la Fontaine Bénite
- 61 Mur d'alignement et de Clôture - 14, rue de la Mairie
- 62 Mur d'alignement et de Clôture - 2, rue de la Mairie
- 63 Mur d'alignement et de Clôture - 6, rue de la Vierge
- 64 Mur d'alignement et de Clôture - 2, rue des Prés
- 65 Mur d'alignement et de Clôture - 2, rue des Prés
- 66 Mur d'alignement et de Clôture - 3, rue des Deux Granges
- 67 Mur d'alignement et de Clôture - 6, rue des Deux Granges
- 68 Mur d'alignement et de Clôture - 6, rue Maurice Vauvillier
- 69 Mur d'alignement et de Clôture - 3-5, rue Maurice Vauvillier
- 70 Mur d'alignement et de Clôture - Cimetière
- 71 Mur d'alignement et de Clôture - Ancien chemin du Tacot
- 72 Mur d'alignement et de Clôture - 20, rue des Prés
- 73 Mur d'alignement et de Clôture - 28-30, rue des Prés
- 74 Mur d'alignement et de Clôture - 4, rue Pierre Bonté
- 75 Mur d'alignement et de Clôture - 3 bis, rue Pierre Bonté
- 76 Mur d'alignement et de Clôture - 3 ter, rue Pierre Bonté
- 77 Mur d'alignement et de Clôture - 9 et 11, rue Pierre Bonté
- 78 Mur d'alignement et de Clôture - 18 bis et 20, rue Pierre Bonté
- 79 Mur d'alignement et de Clôture - Ruelle de la Gare
- 80 Mur d'alignement et de Clôture - 19, rue Pierre Bonté
- 81 Mur d'alignement et de Clôture - 19, rue Pierre Bonté
- 82 Mur d'alignement et de Clôture - 7, rue de la Goupillière
- 83 Mur d'alignement et de Clôture - 2-4, rue de la Goupillière
- 84 Mur d'alignement et de Clôture - 10, rue du Charné
- 85 Mur d'alignement et de Clôture - 29-31, rue de la Vallée
- 86 Mur d'alignement et de Clôture - 7, rue de la Vallée
- 87 Mur d'alignement et de Clôture - 29 ter, rue Narcisse Aussevard
- 88 Mur d'alignement et de Clôture - 20, rue Narcisse Aussevard
- 89 Mur d'alignement et de Clôture - 17, rue Narcisse Aussevard
- 90 Mur d'alignement et de Clôture - 8 bis et 10, rue Narcisse Aussevard
- 91 Mur d'alignement et de Clôture - 11, rue Narcisse Aussevard
- 92 Mur d'alignement et de Clôture - 7, rue Narcisse Aussevard
- 93 Mur d'alignement et de Clôture - 4, rue de l'Orme
- 95 Mur d'alignement et de Clôture - 3, rue de l'Orme
- 95 Mur d'alignement et de Clôture - Chemin de la Côte du Petit-Mesnil

Les éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme sont listés sur le plan de zonage à l'échelle de la commune.

**Légende**

- Zones**
- Zone urbaine - secteur ancien Ua
  - Zone urbaine - secteur jardiné Ub
  - Zone urbaine industrielle Ui
  - Zone à urbaniser AU
  - Zone naturelle N
  - Zone naturelle horticole Nho
  - Zone naturelle route Nr
  - Zone naturelle humide Nzh
  - Zone agricole A
  - Zone agricole Am
  - Zone agricole paysagère Ap
- Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger**
- Ensemble bâti
  - Mur
  - Élément du petit patrimoine
- Éléments du patrimoine paysager à protéger**
- Pelouse calcicole
  - Prairie
  - Jardin
  - Mare, plan d'eau
  - Marais
  - Bosquet, remise
  - Haie ou alignement d'arbres
  - Talus
  - Chemin
  - Bande enherbée
  - Arbre
  - Limite communale
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Emplacement réservé
  - Frange agricole
  - Frange humide
  - Espace Boisé Classé (EBC)
  - Axe de ruissellement
  - Rez-de-chaussée commercial dont la destination est protégée

- Liste des emplacements réservés**
- 1 Création d'un accès piéton à la rue du Vaux Persan (110 m<sup>2</sup>)
  - 2 Élargissement de la voie (sente du Vaux Persan) et création d'une continuité piétonne (720 m<sup>2</sup>)
  - 3 Zone d'équipements et de loisirs (10 000 m<sup>2</sup>)
  - 4 Création d'un cheminement piétonnier (ancien tacot sud) (770 m<sup>2</sup>)
  - 5 Création d'un cheminement piéton (chemin des Petites Vignes)(770 m<sup>2</sup>)
  - 6 Aménagement paysager des abords l'abreuvoir (330 m<sup>2</sup>)
  - 7 Création de jardins pédagogiques (verger et vignes) associés au musée de la moisson (3 550 m<sup>2</sup>)
  - 8 Aménagement d'un espace paysager en lien avec le stationnement du musée de la moisson (100 m<sup>2</sup>)
  - 9 Aménagement d'un espace de stationnement (1020 m<sup>2</sup>)
  - 10 Aménagement d'un espace de stationnement et présence d'une canalisation souterraine (800 m<sup>2</sup>)
  - 11 Aménagement d'un espace de stationnement (330 m<sup>2</sup>)